



L'UNIM aux côtés des professionnels de la santé

L'UNIM, votre association confraternelle

Que vous soyez médecin, dentiste, vétérinaire, pharmacien ou paramédical, l'UNIM, partenaire d'Allianz, propose des solutions adaptées à vos besoins.

En tant que professionnel libéral de la santé, vous êtes préoccupé par les risques liés à votre activité et vous exprimez des besoins spécifiques en matière de protection sociale pour vous-même, vos proches et vos salariés.

Votre régime obligatoire est votre premier niveau de couverture : il s'avère insuffisant pour couvrir la perte de vos revenus en cas d'arrêt de travail et d'invalidité, ou pour maintenir le niveau de vie de votre famille en cas de disparition prématurée.

Vous avez besoin d'une protection renforcée en cas de maladie, d'accident, d'hospitalisation ou de décès.

Votre assurance doit également être adaptée aux spécificités de votre profession.

L'UNIM vous propose une gamme complète de contrats prévoyance, complémentaire santé individuelle et collective, assurance emprunteur et cabinet de groupe. Chacune de ces offres comporte des garanties dédiées à vos professions à des tarifs privilégiés. En adhérant à l'UNIM, vous bénéficiez de nombreux services pour vous accompagner au quotidien dans votre vie personnelle et votre activité professionnelle.

Les contrats Prévoyance et Santé UNIM sont éligibles au dispositif fiscal dit "Madelin TNS".



Label d'excellence 2025

Pour la 10^e année consécutive, UNIM Prévoyance des Professionnels de Santé obtient le label d'excellence dans la catégorie des contrats de prévoyance Madelin.

Le label d'excellence des Dossiers de l'Épargne est attribué par un jury de professionnels indépendants, et récompense les meilleures offres du marché.



Votre prévoyance



**UNIM PRÉVOYANCE
DES PROFESSIONNELS
DE SANTÉ**

UNIM

Maintenez votre niveau de vie en cas d'arrêt de travail

- Nous vous versons des indemnités journalières (IJ) si vous ne pouvez plus travailler temporairement pour cause de maladie ou accident. Vous choisissez, lors de l'adhésion, la franchise adaptée à votre régime obligatoire et à votre trésorerie. Nous n'appliquons aucune franchise en cas d'agression.
- Vos indemnités sont forfaitaires et vous pouvez renforcer votre couverture sur la période de l'année où votre activité professionnelle est la plus intense.
- Lors d'une reprise de travail à temps partiel thérapeutique, vous êtes indemnisé à hauteur de 50 % de vos indemnités journalières jusqu'à 6 mois ou 12 mois avec l'option renfort incapacité temporaire partielle.
- Pour les arrêts de travail motivés par une affection psychiatrique, vos indemnités peuvent être versées jusqu'à 12 mois ou 36 mois avec l'option renfort psy.
- Pour assurer la pérennité de votre activité, vous pouvez souscrire une garantie frais professionnels afin de couvrir les charges fixes de votre cabinet.

Préservez votre avenir financier en cas d'invalidité

- Parce que votre capacité à exercer votre profession peut être impactée même en cas d'invalidité partielle, nous vous proposons selon votre choix à l'adhésion le versement d'une rente dès 10 % ou 33 % d'invalidité.

- Vous pouvez choisir que votre taux d'invalidité soit uniquement évalué sur votre capacité à exercer votre profession.
- Votre protection peut être complétée avec des garanties en capital afin de financer une reconversion professionnelle, un aménagement de domicile...

Mettez vos proches à l'abri du besoin

- Un capital est versé à vos bénéficiaires en cas de décès.
- En cas d'accident, ce capital est multiplié par 2, 3 ou 4 selon vos choix de garanties et les circonstances de l'événement.
- En fonction de votre situation familiale, une rente de conjoint ou une rente éducation peut apporter à vos proches une protection complémentaire sous forme de revenus réguliers.

Exclusivité UNIM : la Commission Médicale Paritaire, composée de 6 médecins dont 3 administrateurs de l'UNIM, a pour vocation de défendre les intérêts des adhérents.

En cas de désaccord, elle peut notamment statuer sur la détermination du taux d'invalidité.

Exercice en groupe

Vous êtes de plus en plus nombreux à exercer en groupe pour assurer une continuité de soins et partager les charges. L'UNIM a conçu pour vous un contrat spécifique pour assurer la pérennité de votre association :

- Des capitaux croisés pour racheter les parts de vos associés en cas de décès ou d'invalidité.
- Des indemnités frais généraux pour faire face aux charges fixes en cas d'arrêt de travail.

Les plus

- Si vous poursuivez votre activité professionnelle après 67 ans, vous pouvez continuer à bénéficier de votre garantie IJ jusqu'à vos 75 ans. Dans ce cas, le versement des prestations est limité à 12 mois.
- Vous pratiquez un sport à risque ? Vous pouvez vous assurer avec l'option sports à risque. Tous les autres sports sont assurés sans surcoût.
- Une allocation naissance et adoption jusqu'à 1 500 € est versée automatiquement lors de l'arrivée d'un enfant dans votre foyer.
- La rente éducation est versée jusqu'au 29^e anniversaire de votre enfant en cas de poursuite d'études.
- Vous bénéficiez de nombreuses prestations d'assistance incluses et d'une protection juridique vie privée et vie professionnelle.



Votre complémentaire santé



Quatre formules « Éco », « Confort », « Prestige », « Premium » et un renfort pour être au plus près de vos attentes

Avec notre contrat responsable, sans questionnaire médical, vous choisissez la formule la plus adaptée à vos besoins et ceux de votre famille.

- Vous avez la possibilité de faire adhérer à votre contrat votre conjoint ainsi que vos enfants. La cotisation à partir du 3^e enfant est gratuite.
- Vous pouvez choisir un renfort pour bénéficier de remboursements plus importants sur des postes clés tels que l'hospitalisation, les implants dentaires ou les prothèses auditives.
- Selon la formule choisie, vos soins non remboursés par la Sécurité sociale peuvent être pris en charge (médecines douces, vaccins...).
- À l'arrivée d'un enfant au foyer (naissance ou adoption), vous recevez une allocation forfaitaire jusqu'à 1 500 €.
- Vous bénéficiez de nombreux services pour vous faciliter la vie : règlement rapide par télétransmission, tiers payant dans de nombreux domaines (optique, pharmacie, hospitalisation...), remboursement par virement sous 48 h.

La complémentaire santé de vos salariés

En tant qu'employeur, vous avez l'obligation, depuis le 1^{er} janvier 2016, de faire bénéficier vos salariés d'une couverture santé complémentaire⁽¹⁾. Choisissez entre les trois formules « Éco », « Confort », « Prestige », celle qui est la plus adaptée aux besoins de vos salariés et à votre budget.

De nombreux avantages pour vous et vos salariés

- Vous répondez à vos obligations légales en matière de garantie de frais de santé.
- Vous fidélisez vos salariés.
- Vous déduisez les cotisations de votre bénéfice imposable. Ces mêmes cotisations sont exonérées de charges sociales sous réserve de respecter le caractère collectif et obligatoire du régime dans les conditions fixées à l'article L. 911-1 du Code de la Sécurité sociale.
- Vos salariés accèdent à une protection santé collective en bénéficiant d'une participation de leur employeur sur la cotisation.

(1) La loi du 14 juin 2013 sur la sécurisation de l'emploi comporte un volet améliorant la couverture santé des salariés.

Votre assurance de prêt



UNIM ASSURANCE
EMPRUNTEUR
CONTRAT N°5384
UNIM



Lorsque vous souscrivez un emprunt, à titre privé ou professionnel vous êtes libre de choisir votre assurance de prêt⁽²⁾.

Un contrat sur mesure pour votre profession

- Le contrat UNIM Emprunteur est une des offres les plus compétitives et performantes du marché pour les professionnels de santé.
- Vous disposez de garanties essentielles en cas de décès, d'invalidité et d'incapacité.
- Pour une couverture encore plus complète vous pouvez choisir en option :
 - La garantie Incapacité Temporaire Partielle de Travail pour une prise en charge à 50 % de vos échéances de prêt en cas de reprise de votre activité à temps partiel thérapeutique.
 - Le déclenchement de l'invalidité partielle dès 25 %.
 - La prise en charge des affections dorsales et psychiatriques sans condition d'hospitalisation ou d'intervention chirurgicale.

Exclusivité UNIM pour les pharmaciens et les biologistes directeurs de laboratoire : remboursement du capital restant dû en cas de Perte de Profession.

(2) Le contrat doit présenter des garanties équivalentes conformément à la liste de critères retenue dans l'avis du CCSF du 13 janvier 2015. Sous cette condition, en ce qui concerne les prêts immobiliers à usage d'habitation ou à usage professionnel et d'habitation, vous êtes même libre d'en changer à tout moment en cours de prêt.

Vos services et prestations d'assistance

L'UNIM, en partenariat avec Allianz Assistance, vous permet de bénéficier de prestations d'assistance⁽³⁾ adaptées à vos besoins et à votre situation, pour vous accompagner et faciliter votre quotidien.

Allianz Assistance

18 prestations choisies par vos confrères



- Secrétariat médical
- Accès au réseau de prestataires du bâtiment
- Assistance informatique
- Information juridique et pratique



- Assistance médicale et rapatriement
- Assurance interruption de séjour
- Assurance annulation de billetterie



- Assurance rachat de franchise du véhicule de location
- Assistance véhicule de remplacement



- Téléconseil santé et téléconsultation
- Assistance santé à domicile
- Assistance affection de longue durée
- Accompagnement psychologique
- Assistance vie pratique
- Assistance aide aux aidants
- Assistance emploi jeunes
- Assistance retraite
- Recueil de mémoire digital

Allianz Protection Juridique

Des services et des garanties de protection juridique négociés pour vous

- Protection vie numérique et e-réputation
- Protection fiscale
- Voisinage
- Consommation
- Résidence principale
- Succession, divorce, rupture de pacs, séparation
- Protection de l'activité en exercice de groupe
- Aide à la lecture de contrat



Des conseils d'experts pour l'exercice en libéral

Un rendez-vous téléphonique avec le cabinet d'expertise comptable Lorgece pour répondre à vos questions d'ordre comptable, patrimonial, juridique ou social.

Des tarifs préférentiels chez nos partenaires



(3) Dans les limites et selon les conditions prévues au contrat.



En savoir plus sur notre service d'assistance secrétariat médical

Ce service vous permet d'assurer la continuité de votre activité et de rester joignable pour vos patients.

- Vous n'avez pas de secrétariat et vous ne pouvez pas ouvrir votre cabinet pour raison de santé ?
Nous pouvons orienter vos patients vers le confrère que vous aurez désigné.
- Votre secrétaire médical(e) est en arrêt de travail ?
Nous prenons en charge pendant 1 mois son remplacement.

L'UNIM, votre association de référence

L'Union Nationale pour les Intérêts de la Médecine (UNIM) est une association indépendante loi de 1908, créée il y a plus de 45 ans, avec un double objectif : défendre les intérêts des professionnels de la santé et vous proposer les meilleures conditions d'assurance professionnelles et privées.

L'UNIM a négocié pour vous des garanties spécifiques, adaptées à vos besoins, auprès de son partenaire Allianz, assureur leader en Europe.

L'équipe UNIM à votre service

Le conseil d'administration de l'UNIM est composé exclusivement de professionnels de la santé.

Au siège social, une équipe de médecins conseils et de gestionnaires spécialisés vous est entièrement dédiée pour un suivi intégral et personnalisé de votre dossier.



Pour la qualité de son service, l'UNIM a été certifiée ISO 9001 : 2015.



Dr Gilles
Président de l'UNIM



Dr Houvain
Médecin conseil



Dr Marx
Médecin conseil



Dr Vallée
Médecin conseil

Les points forts de l'UNIM

- Une approche associative
- Un soutien permanent
- Des contrats de qualité
- Le spécialiste des professions de santé

www.unim.asso.fr à vos côtés 24h/24

Un Espace Adhérent personnel et sécurisé, pour effectuer rapidement vos démarches en ligne :

- imprimer votre carte de tiers payant,
- consulter vos remboursements de santé,
- consulter vos prestations arrêt de travail,
- déclarer ou supprimer un bénéficiaire,
- déclarer une naissance,
- déclarer un arrêt de travail.



Contact UNIM

4 rue des messageries
Immeuble Platinum
57000 Metz
Site : www.unim.asso.fr
Tél. : 03 87 56 55 54
Mail : contact@unim.asso.fr



Le choix de la proximité pour vous conseiller

Spécialiste de la protection sociale, votre correspondant UNIM connaît les points forts et les faiblesses de votre régime obligatoire. Il réalise un diagnostic précis de vos besoins de couverture. Il vous conseille sur les garanties les mieux adaptées à votre situation professionnelle et familiale.

Pour de plus amples renseignements, votre correspondant UNIM est à votre disposition.



Union Nationale pour les Intérêts de la Médecine
Association Loi de 1908
Siège social : 4, rue des messageries - 57000 Metz

www.unim.asso.fr



Allianz Vie

Société anonyme au capital de 681 879 255 €
340 234 962 RCS Nanterre

Protexia France

Société anonyme au capital de 1 895 248€
382 276 624 RCS Nanterre

Entreprises régies par le Code des assurances
1, cours Michelet - CS 30051
92076 Paris La Défense Cedex

www.allianz.fr

Allianz Assistance

Les prestations d'assistance sont assurées par :
AWP P&C

Société anonyme au capital de 18.510.562 €
519 490 080 RCS Bobigny

Entreprise régie par le Code des assurances
Siège social : 7, rue Dora Maar - 93400 Saint-Ouen
et sont mises en oeuvre par :

AP Solutions GmbH

Société de droit étranger, enregistrée en tant
qu'intermédiaire d'assurance auprès de l'IHK
(Industrie- und Handelskammer) sous le numéro
D-LRO6-U78G3-75, agissant par l'intermédiaire de
sa succursale française, ayant son siège social
7, rue Dora Maar - 93400 Saint-Ouen et immatriculée
au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny
sous le numéro 922 238 068
Désignée sous le nom commercial « Allianz Assistance »

